

MILLER THOMSON SENCRL

1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST
BUREAU 3700
MONTRÉAL (QC) H3B 4W5
CANADA

TÉL. 514.875.5210 **TÉLÉC.** 514.875.4308

MILLERTHOMSON.COM

Le 8 mai 2023

PAR SDE

Me Véronique Dubois Secrétaire RÉGIE DE L'ÉNERGIE 800, Place Victoria - Bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2 M° Adina Georgescu Ligne directe: 514.871.5494 acgeorgescu@millerthomson.com

OBJET: 2^{ème} Demande modifiée relative à une étude visant à évaluer l'interchangeabilité de

l'hydrogène et du gaz naturel dans le réseau de Gazifère Inc. (Phase 2)

Dossier de la Régie : R-4202-2022 (Phase 2)

Notre dossier: 111216.0133

Chère consoeur,

La présente fait suite à la vôtre du 25 avril 2023 (A-0033), dans laquelle la Régie réitère sa demande de la décision procédurale D-2023-047 et ordonne à Gazifère de déposer l'étude finale sur la phase 1 produite par Enbridge Gas Inc. (« **Enbridge** »).

Afin de donner suite à cette demande, Gazifère dépose par la présente ladite étude, sous la cote GI-1, Document 1.3, ainsi que ses annexes sous les cotes GI-1, documents 1.4, 1.5, 1.6, une déclaration sous serment au soutien de la demande d'ordonnance ainsi qu'une liste des pièces révisée.

À cet égard, Gazifère souhaite soumettre les précisions suivantes quant à la nécessité d'une ordonnance de confidentialité relativement à certains des renseignements contenus dans ce rapport ou ses annexes.

Tout d'abord, ces renseignements contiennent des informations techniques propres à Gazifère et à Enbridge, lesquelles portent notamment sur leurs installations et les équipements des deux entreprises.

Il est primordial que ces renseignements demeurent confidentiels à perpétuité afin de préserver la sécurité du réseau de distribution de gaz naturel de Gazifère et des installations d'Enbridge.

De plus, la divulgation de certains des renseignements susmentionnés nuirait également à la position concurrentielle de Gazifère et d'Enbridge dans le secteur de l'hydrogène, eu égard notamment à leurs projets en développement dans ce secteur, ainsi qu'à leurs relations contractuelles avec leurs partenaires d'affaires et ce, au détriment et préjudice de l'ensemble de la clientèle. Gazifère demande donc que l'ordonnance de confidentialité visant les renseignements de nature commerciale soit valide jusqu'au 1^{er} avril 2030. Cette demande s'étend à la pièce GI-1, document 1.1, laquelle a déjà été déposée sous pli confidentiel et pour laquelle Gazifère avait précédemment demandé une ordonnance de confidentialité jusqu'au 31 décembre 2027. Gazifère demande de repousser ce délai jusqu'au 1^{er} avril 2030 considérant la

nécessité de préserver la confidentialité de ces informations jusqu'à l'aboutissement des démarches associées à cette étude.

Enfin, la pièce GI-1, document 1.6 contient des renseignements appartenant à Enbridge, que Gazifère n'a pas l'autorisation de divulguer, sous quelque forme que ce soit.

Au surplus, la pièce GI-1, document 1.5 porte sur un rapport qui a fait l'objet de demandes de confidentialité et de restrictions à la publication devant la Commission de l'énergie de l'Ontario (ci-après « CEO ») et doit, dans un but de cohérence, faire l'objet des mêmes restrictions à la publication dans le cadre de la présente instance devant la Régie de l'énergie. Dans ce contexte, Gazifère dépose ci-joint le même sommaire que celui transmis à la CEO par Enbridge.

L'inaccessibilité de ces renseignements n'a pas pour effet de nuire à la compréhension des résultats se trouvant dans l'étude finale GI-1, Document 1.3.

En résumé, Gazifère demande des ordonnances de confidentialité pour chacune des pièces suivantes, avec des échéances distinctes en fonction de la nature des renseignements.

	Contient des renseignements de nature technique à maintenir confidentiels jusqu'à la fin des activités de Gazifère et d'Enbridge	Contient des renseignements de nature commerciale à maintenir confidentiels jusqu'au 1 ^{er} avril 2030.
GI-1, document 1.1	X	X
GI-1, document 1.3	X	Х
GI-1, document 1.4	Х	
GI-, document 1.6	Х	

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencrl

(s) Adina Georgescu

Adina Georgescu ACG/

p.j.

c.c. Me Dominique Neuman – RTIEÉ
Me Pierre-Olivier Charlebois – FCEI

Me Camille Cloutier - ROEÉ

